

Focus sur le devenir des surfaces agricoles libérées par les départs

Près de 30 % de la SAU potentiellement à reprendre dans un futur proche en Bourgogne-Franche-Comté

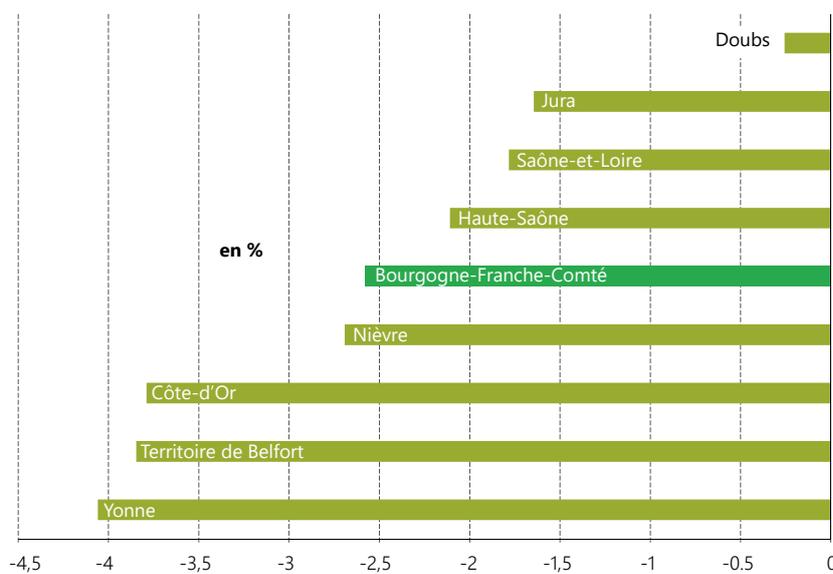
Si la surface agricole utile de la région a moins diminué qu'au niveau national, la situation est contrastée suivant les territoires et les orientations. Entre 2012 et 2019, près d'un quart de la surface a été libéré par des agriculteurs cessant leur activité. Alors que les nouveaux installés reprenaient la majorité de cette surface en début de période, la part allant à l'agrandissement a progressé dernièrement. De même, la part de SAU perdue est en hausse. Ce phénomène, problématique dans certaines régions agricoles, est donc à surveiller, d'autant que près de 30 % de la SAU sont détenus par les 55 ans et plus.

Recul modéré de la SAU régionale

En 2019, les non-salariés agricoles cotisant à la MSA¹ en Bourgogne-Franche-Comté déclarent 2,152 millions d'hectares de Surface Agricole Utile (SAU). Cette SAU est détenue à 95 % par les chefs d'exploitation à titre exclusif ou principal.

Depuis 2012, la SAU régionale a reculé de 2,6 %, soit une perte d'environ 57 000 ha en 7 ans². C'est moins qu'au niveau national (- 3,9 %³). Alors qu'elle est presque stable dans le Doubs, le recul constaté dans les autres départements s'échelonne de 1,6 % dans le Jura à 4,1 % dans l'Yonne.

Figure 1 - Évolution départementale de la SAU entre 2012 et 2019



Sources : MSA, fichiers des cotisants non salariés 2012- 2019, traitements Srise BFC

1 - Champ agricole : hors sylviculture, clubs hippiques, etc..

2 - Y compris cotisants solidaires

3 - Hors Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin

La diminution du nombre de cotisants étant plus forte que la diminution de la SAU, la surface moyenne détenue par cotisant est en hausse. Au niveau régional, celle-ci progresse de 6,5 % pour atteindre 74 ha en 2019.

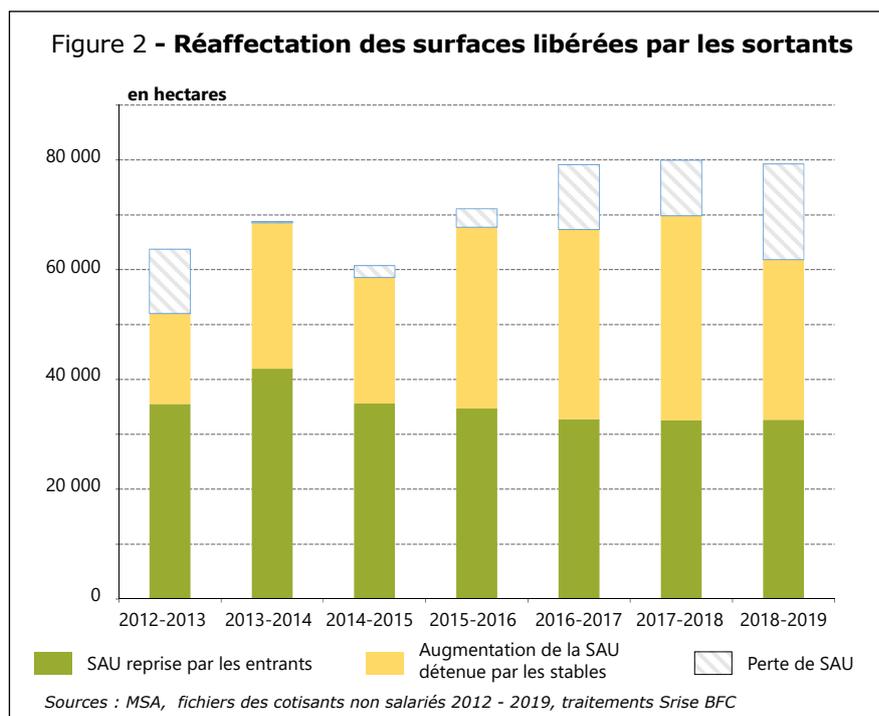
Parmi les principales productions⁴ de la région, la seule qui enregistre une augmentation de SAU concernent la polyculture – polyélevage (+ 9 %). La SAU des cultures céréalières et autres grandes cultures diminue seulement de 2 %. La diminution la plus forte concerne l'élevage bovin (bovins lait : - 6 %, bovins viande : - 8 %, bovins mixte : - 19 %). La SAU viticole recule de 6 % et celle de l'ensemble des autres activités de 15 %.

Cette évolution est toutefois à relativiser du fait de certains changements d'orientation des exploitations, notamment de l'élevage spécialisé vers la polyculture - polyélevage, ou de l'élevage bovins mixte vers l'élevage bovins spécialisé (abandon d'un des deux ateliers).

D'autre part, la moyenne régionale cache de très fortes disparités départementales, notamment dans l'élevage bovins lait : ainsi, entre 2012 et 2019, la SAU des exploitations de ce secteur progresse de près de 3 % dans le Doubs, baisse légèrement dans le Jura (- 3 %), tandis qu'elle recule très fortement dans plusieurs départements : moins 25 % en Côte-d'Or, dans la Nièvre et dans l'Yonne.

Les arrivants reprennent moins de la moitié des surfaces libérées par les sortants

Entre 2012 et 2019, les agriculteurs ayant cessé leur activité ont libéré 509 000 ha, ce qui représente 23 % de la SAU régionale existante en 2012. Dans le même temps, seulement 49 % de cette surface ont été repris par de



nouveaux installés. Ceux-ci sont, en effet, moins nombreux que les sortants (taux de remplacement de 70 % sur la période) et disposent au départ de surfaces agricoles moins importantes. La part de la SAU reprise par les entrants est proche de la moyenne régionale pour tous les départements, à l'exception du Doubs où elle représente les 3/4 de la surface libérée et dans le Territoire-de-Belfort où elle est très faible (36 %).

Sur la même période, 40 % de la surface libérée servent à l'agrandissement d'exploitations d'agriculteurs déjà en place. Ce pourcentage plus faible en début de période (27 % entre 2012 et 2013) devient ensuite équivalent à celui repris par les nouveaux installés, jusqu'à le dépasser entre 2016 et 2018.

Enfin, une part non négligeable de la surface libérée (11 %) n'est pas reprise ; elle participe, selon la localisation, soit à l'artificialisation des sols, soit à l'enfrichement. Faible entre 2013 et 2016, cette perte de SAU dépasse 10 000 ha par an depuis 2016 et atteint une valeur maximale

de 17 430 ha sur la fin de la période considérée (entre 2018 et 2019).

Il convient d'être très attentif à l'évolution de ce phénomène de déprise agricole et de vérifier si l'accélération constatée dernièrement s'amplifie, compte tenu du nombre important d'agriculteurs susceptibles de cesser leur activité dans les prochaines années.

Près de 30 % de la SAU potentiellement libérable dans un futur proche

Entre 2012 et 2019, la pyramide des âges des agriculteurs en activité s'est déformée vers le haut.

La majorité des cessations d'activité d'agriculteurs intervient après 55 ans, et plus de la moitié d'entre elles se situe entre 58 et 65 ans. Début 2019, les agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté de 55 ans et plus représentent 32 % de l'ensemble des cotisants non-salariés de la MSA, et jusqu'à 37 % dans la Nièvre, 38 % dans le Territoire-de-Belfort.

⁴ - Les orientations agricoles sont définies ici au sens de l'assurance de risque Atexa de la MSA. Une exploitation catégorisée dans une production peut avoir des SAU associées à d'autres activités..

Ces agriculteurs détiennent plus de 62 millions ha, soit 29 % de la SAU régionale, contre moins de 23 % en 2012. Cette part est seulement de 22 % dans le Doubs où les problèmes de transmission ne sont pas aigus jusqu'à présent. Elle est également inférieure à la moyenne régionale dans le Jura, la Haute-Saône et la Saône-et-Loire. La part de SAU détenue par les 55 ans et plus est, en revanche, supérieure à la moyenne en Côte-d'Or, dans la Nièvre et dans l'Yonne (33 %), c'est-à-dire dans des départements où le taux de remplacement est faible et ayant déjà perdu une part significative de leur SAU entre 2012 et 2018. Dans ces territoires où la transmission des terres agricoles est déjà difficile, le risque d'aggravation de la déprise agricole est d'autant plus important.

À l'échelle des Régions Agricoles (RA), la situation est très variée. Les cartes présentées ici permettent de la résumer.

Les RA figurant en bleu opale sur les deux cartes bénéficient de la situation la plus favorable : elles n'ont pas subi de déprise agricole entre 2012 et 2019 et la part des terres potentiellement libérables dans un futur proche est relativement faible. À l'opposé, les RA figurant en bleu foncé sur les deux cartes sont dans une situation très défavorable.

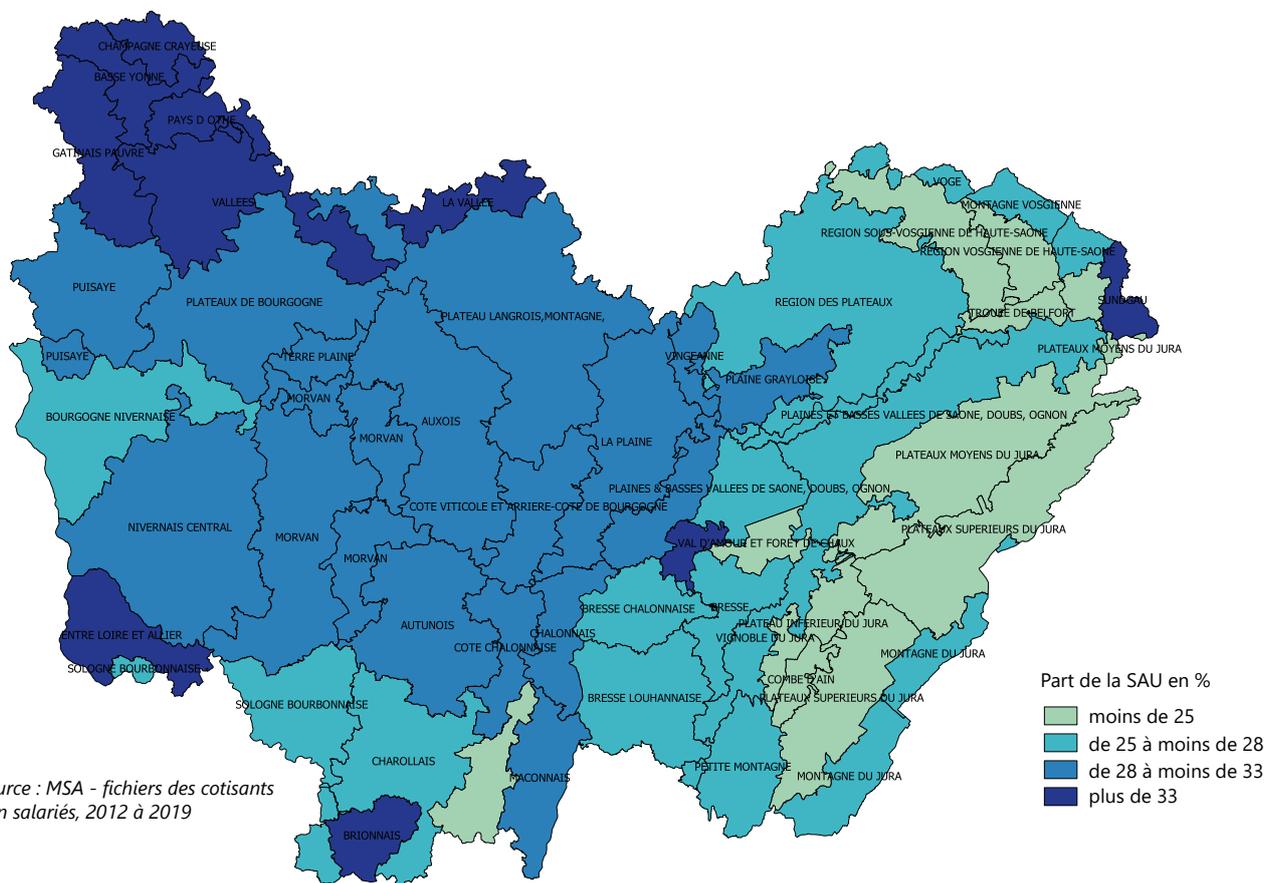
Dans 7 RA (la région en compte 43), l'intégralité des surfaces libérées par les sortants a été reprise et certaines ont même vu leur SAU légèrement augmenter entre 2012 et 2019, jusqu'à 3 % dans les petites RA de la Combe d'Ain (département du Jura) et du Val d'Amour (Jura). Dans la plupart de ces RA, comprenant, entre autres, les Plateaux Supérieurs de Jura (Doubs) et la Région Sous-Vosgienne de Haute-Saône, la part des 55 ans et plus est assez faible et les risques de déprise agricole limités. Le risque

est toutefois réel dans le Pays d'Othe (Yonne), compte tenu de la pyramide des âges : la SAU détenue par les 55 ans et plus y atteint 37 %.

Dans 8 RA, une faible partie de la SAU libérée n'a pas été reprise (moins de 5 %). La tendance à la déprise agricole devrait rester modérée sur les Plateaux Moyens (Doubs) et Inférieur (Jura) du Jura, où la part de la SAU détenue par les 55 ans et plus est seulement de 20 %. C'est aussi, dans une certaine mesure, le cas de la Région des Plateaux (Haute-Saône). Elle pourrait s'accroître dans le Brionnais (Saône-et-Loire) et dans le Finage (Jura), où un tiers de la SAU est détenue par les 55 ans et plus.

13 RA ont perdu entre 5 % et 15 % de la SAU libérée et, pour 15 RA, cette perte dépasse les 15 %. Elles sont majoritairement situées dans le centre (Côte-d'Or, Saône-et-Loire) et à l'ouest de

Figure 3. Part de la SAU détenue par les 55 ans et plus

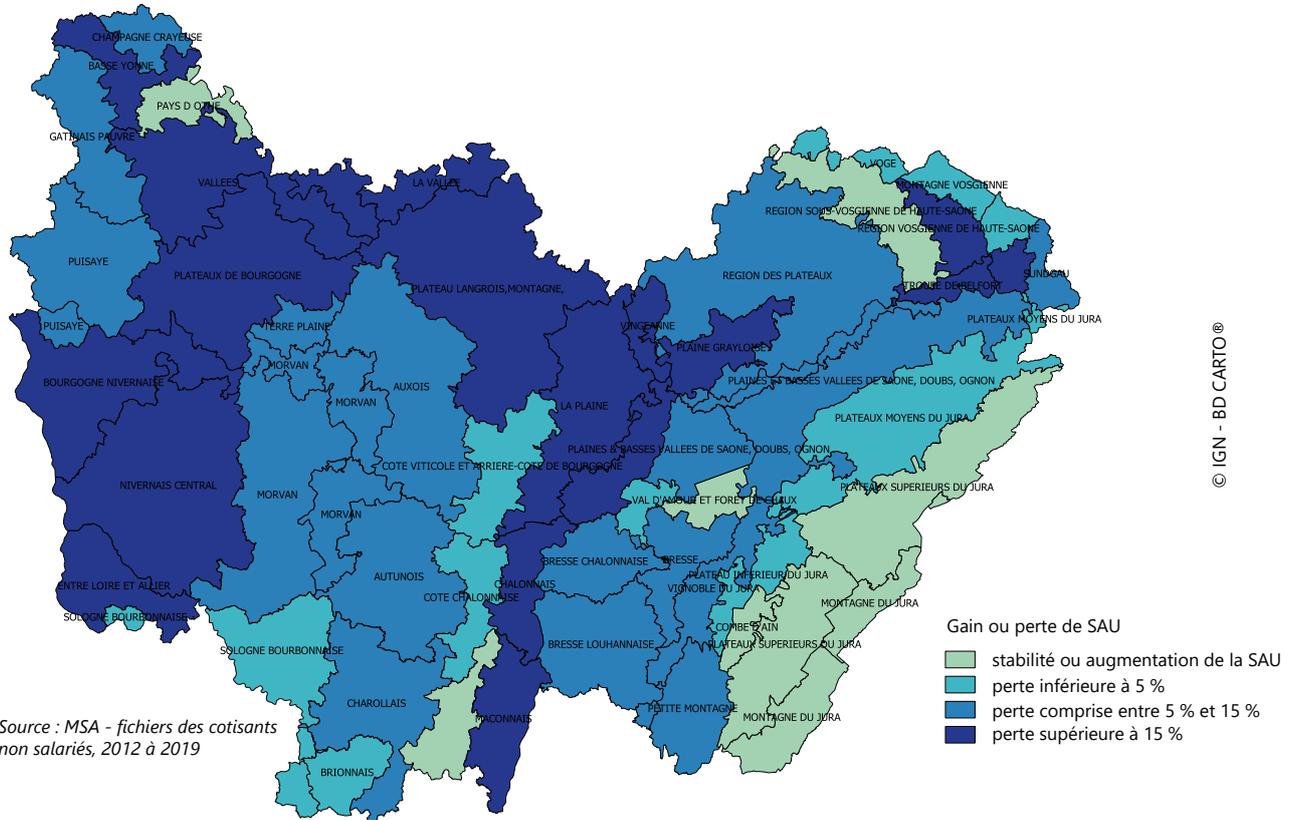


la Bourgogne-Franche-Comté (Nièvre, Yonne). Dans certaines d'entre elles, la déprise agricole, qui est déjà une réalité, risque de s'aggraver : c'est surtout le cas de petites RA (Tonnerrois

en Côte-d'Or, Champagne Crayeuse dans l'Yonne, Sundgau dans le Territoire-de-Belfort, ...) dans lesquelles les 55 ans et plus possèdent plus de 35 % des terres agricoles. Mais des RA plus

vastes sont également concernées (notamment les Vallées dans l'Yonne, les Plateau Langrois et Montagne en Côte-d'Or, le Nivernais Central dans la Nièvre).

Figure 4. Gain ou perte de SAU de la surface libérée par les agriculteurs sortants entre 2012 et 2019



SOURCES ET MÉTHODES

Les données de cette étude sont issues des bases de données de la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Les tables de cotisants de la MSA ont été appariées entre les différentes années pour définir les entrants (les cotisants nouvellement présents entre deux années) et les sortants (les cotisants n'étant plus présent

dans les bases entre deux années). Les calculs de surfaces sont faits sur l'ensemble des cotisants, y compris les cotisants solidaires. Les activités non agricoles ont en revanche été retirées : sylviculture, clubs hippiques...

Pour en savoir plus :

- Observatoire prospectif de l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté 2021: «L'enjeu majeur du renouvellement des générations en agriculture», site de la chambre d'agriculture de BFC
- Le renouvellement des agriculteurs en Bourgogne-Franche-Comté, Agreste BFC études n°7, juin 2020